

**UNION DES COMORES**  
*Unité-Solidarité-Développement*

**VICE-PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE,  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

*DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES*

**Union des Comores Rapport national destiné au Comité  
scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien, 2016**

Ahmed Said Soilihi  
Auteurs

**INFORMATIONS SUR LES PÊCHERIES, LES RECHERCHES ET LES STATISTIQUES**

<p>Conformément à la Résolution 15/02 de la CTOI, les données scientifiques finales de l'année écoulée concernant <b>toutes les flottilles, sauf celles des palangriers</b>, ont été soumises au Secrétariat de la CTOI avant le 30 juin de l'année en cours (p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2016, les données finales de l'année calendaire 2015 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2016).</p>	<p>OUI</p> <p>04/11/2016</p>
<p>Conformément à la Résolution 15/02 de la CTOI, les données provisoires de l'année écoulée concernant les <b>palangriers</b> ont été soumises au Secrétariat de la CTOI avant le 30 juin de l'année en cours (p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2016, les données provisoires de l'année calendaire 2015 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 juin 2016).</p> <p><b>RAPPEL</b> : Les données finales de l'année écoulée concernant les palangriers sont attendues au Secrétariat de la CTOI avant le 30 décembre de l'année en cours (p. ex. : pour un rapport national soumis au Secrétariat de la CTOI en 2016, les données finales de l'année calendaire 2015 doivent avoir été fournies au Secrétariat avant le 30 décembre 2016).</p>	<p>NON</p>
<p>Si vous avez répondu NON à l'une des questions, merci d'en indiquer les raisons et les actions prévues :</p> <p>Nous ne disposons pas d'une pêche palangrière</p>	

## Résumé exécutif

La pêche aux Comores est exclusivement artisanale, pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre, motorisé ou non motorisé d'une longueur de 3 m à 9 m. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques (*Thunnus albacares*, *Katsuwonus pelamis*, *Thunnus alalunga* *Istiophorus platypterus*, *Thunnus obesus*, *Euthynnus affinis*) et aussi des espèces benthiques. Elle contribue pour sa totalité à l'alimentation de la population comorienne, tout en fournissant 55% de l'emploi total du secteur agricole soit environ 7000 pêcheurs. Les techniques de pêche utilisées sont essentiellement la ligne de traîne, la palangrotte et peu de filet pour les petits pélagiques. La durée de la marée est d'une journée à 7 jours. Depuis février 2011 les Comores ont mis en place un système de collecte des données sur les lieux de débarquement. En 2016 nous sommes entrain d'introduire l'utilisation de smartphone pour la collecte des données. Au titre de 2015, La production annuelle issue de cette enquête est estimé à 12656 tonnes toutes espèces confondu soit environ 8938 tonnes de thonidés sur un ensemble de 5006 embarcations.

Pour le moment la pêche industrielle est inexistante au niveau national. Cette activité de pêche est pratiquée par une flottille Etrangère qui opère dans le cadre d'un Accord de pêche, toutefois cette flottille transmet une copie de leur carnet de bord au niveau des Comores. Les captures de cette flottille ne sont ni débarquées ni transbordées dans le pays.

## Table des matières

- 1- Contexte
- 2- Structure de la flottille
- 3- Prise et Effort
- 4- Pêcherie récréative
- 5- Ecosystème et prise accessoires
- 6- Système Nationale de Collecte et de Traitement des données
- 7- Programme nationaux de Recherche
- 8- Mise en place des Recommandation du Comité Scientifiques des Résolutions la CTOI Concernant le CS

## 1. CONTEXTE/INFORMATIONS GENERALES SUR LES PECHERIES [OBLIGATOIRE]

Les produits halieutiques constituent avec les cultures de rentes et les cultures vivrières l'essentiel de l'économie comorienne. On estime que le secteur de la pêche fournit environ 55 % de l'emploi total du secteur agricole et 21 % de sa valeur ajoutée.

La pêche aux Comores est exclusivement artisanale, elle est pratiquée sur des embarcations non ponté en bois ou en fibre de verre. Elle exploite essentiellement les espèces pélagiques et les espèces benthiques. La technique de pêche utilisée est la palangrotte à pierre perdue notamment sur le plateau continental ou la petite traîne à la pagaie au niveau du tombant, la traîne des embarcations motorisées au tour de dispositif de concentration de poisson(DCP) et sur les bancs libres dans un rayon d'environ 25 miles des côtes des îles. La durée de la marée varie d'une journée à une semaine. Selon nos estimations préliminaires La capture annuelle 2015 de thonidés est estimée à 8938 tonnes.

Cette pêche contribue, pour une grande part, à l'alimentation de la population comorienne. Cependant, la production actuelle ne suffit pas à satisfaire régulièrement la demande en poisson.

Le secteur de la pêche est pourtant très prometteur pour l'économie comorienne. Il peut compter sur une ressource encore sous-exploitée avec des produits de qualité tels que les thonidés, espadons, mérours et langoustes et une demande régionale porteuse.

Sur le plan des techniques de pêche, d'importants efforts ont été réalisés par le passé pour introduire des embarcations plus performantes, sécuriser l'approvisionnement en matériels de pêche et développer des dispositifs de concentration du poisson. Toutefois, les conditions de pérennité de ces initiatives, liées à des projets de développement, restent un défi à relever.

Si la pêche industrielle n'existe qu'au travers des accords de pêches, la pêche thonière artisanale est par contre très ancienne. Dans un contexte économique extrêmement fragile où l'autosuffisance alimentaire est loin d'être assurée, la priorité nationale est de renforcer, au meilleur coût, et en privilégiant l'emploi/investissements, l'exploitation directe des ressources non seulement de proximité mais dans la mesure du possible des ressources pélagiques hauturières disponibles.

## 2. STRUCTURE DE LA FLOTTILLE [OBLIGATOIRE]

Composé en partie par des embarcations traditionnelles, il s'agit des pirogues monoxyles à un seul ou deux balanciers, propulsé à la pagaie elle pratique la pêche à la palangrotte, pêche de nuit avec lumière, sans

lumière, traîne. La durée de la marée est d'une journée. La taille de ces pirogues est variable (3 à 5m), elles sont conçues pour transporter au moins un adulte, d'autres plus grandes pourraient accueillir jusqu'à trois pêcheurs, mais en majorité, les pêcheurs en équipe sont en binôme.

Les embarcations motorisées en fibre de verre sont conçues à travers différents projets de développement que les Comores ont bénéficié. Ces embarcations sont variables par leur taille (5 à 9m) et la puissance des moteurs (15 à 40 cv). Elle pratique essentiellement la pêche à la traîne, à la palangrotte et aux filets pour les petits pélagique dans la zone économique exclusive.

**Tableau 1:** Nombre de bateaux opérant dans la zone de compétence de la CTOI, par type d'engin et taille

<b>Technique de pêche</b>	<b>Effectif des bateaux 2011</b>	<b>Effectif des bateaux 2012</b>	<b>Effectif des bateaux 2014</b>
ligne à main	29 %	23,26 %	51.1 %
ligne de Traîne	24 %	23,11 %	13.7 %
Filet à petit pélagique	3 %	3,11 %	1.62 %
Autres	44 %	50,52 %	33.6 %
<b>Motorisation</b>			
non motorisé	4100	3601	3322
motorisé	1770	1659	1684
Inconnu	13	8	0
<b>Longueur hors tout</b>			
0,1 - 5,9 m	2425	1960	3093
6 - 11,9 m	279	291	187
Inconnu	3179	3017	1726

### 3. PRISES ET EFFORT (PAR ESPECE ET ENGIN) [Obligatoire]

Pour illustrer les prises et effort nous avons présenté trois types d'embarcations le GAP (galawa à pagaie) une pirogue en bois à pagaie, le G18 une embarcation en fibre de verre de 6m motorisé qui effectue des marées d'une journée et les JAP embarcation en fibre de verre de 9m de longue et qui fait des marées de plusieurs jours voir une semaine.

**Tableau 2.** Prises et effort annuelles par engin et principales espèces dans la zone de compétence de la CTOI

<b>T 2a</b> Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la traîne 2015			
Espèces	Prises (kg)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	6454	5212	1,24
BET	114991	15709	7,32
BLM	2161	3589	0,60
BLT	12462	1236	10,08
BSH	260	4358	0,06
BUM	478	1178	0,41
FAL	924	61	15,15
FRI	25	2134	0,01
KAW	35776	5140	6,96
MLS	290	398	0,73
OSC	886	4331	0,20
SFA	2657	5037	0,53
SKH	85	847	0,10
SKJ	6691105	22380	298,98
SWO	12211	6177	1,98
TIG	3	567	0,01
WAH	17398	14084	1,24
YFT	892370	21973	40,61

<b>T 2b</b> Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant à la traîne 2015			
Espèces	Prises (kg)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	280	769	0,36
BET	2396	2691	0,89
BSH	102	495	0,21
KAW	33	1440	0,02
SFA	7486	54	138,63
SKJ	39611	7557	5,24
SWO	1718	1798	0,96
WAH	112	1440	0,08
YFT	41626	4829	8,62

T 2c Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations G18 pêchant à la palangrotte 2015			
Espèces	Prises (kg)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	479	1335	0,36
BET	21799	2313	9,42
BLM	673	166	4,06
BLT	601	24	25,02
FAL	7	434	0,02
KAW	929	2196	0,42
OSC	373	766	0,49
SFA	203	54	3,76
SKJ	11257	5455	2,06
SWO	23170	2047	11,32
WAH	11316	3495	3,24
YFT	536346	6820	78,64

T 2d Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des pirogues à pagaie pêchant à la palangrotte 2015			
Espèces	Prises (kg)	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
ALB	5479	7305	0,75
BET	5985	8105	0,74
BLM	11868	5775	2,06
BLT	1484	4192	0,35
BSH	3056	3432	0,89
FAL	15	1171	0,01
FRI	23	2766	0,01
KAW	717	1885	0,38
OSC	332	332	1,00
SFA	6621	5227	1,27
SKH	427	677	0,63
SKJ	14860	8357	1,78
SWO	8206	1978	4,15
WAH	3721	4511	0,82
YFT	145145	11091	13,09

T 2e Prise par espèce, efforts et prise par unité d'effort des embarcations JAP pêchant à la traîne			
Espèces	Prises (kg) G18	Effort (Nb sortie)	PUE (KG/sortie)
BET	137	111	1,23
SKJ	102555	1558	65,83
SWO	263	440	0,60
WAH	492	968	0,51
YFT	14631	1547	9,46

**Figure 1.** Prises annuelles historiques de la flottille nationale, par engin et principales espèces, dans la zone de compétence de la CTOI, pour la totalité de l'historique de la pêche/flottille. **[Obligatoire]**

Années	2011		2012		2013		2014		2015	
	PAL	TRA	PAL	TRA	PAL	TRA	PAL	TRA	PAL	TRA
Espèces	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg
ALB	19204	6437	7088	4711	23047	4557	11602	2436	5958	6734
BET	49815	122126	25749	126020	216302	175696	24556	125457	27784	117524
BLM	960	6741	0	904	11733	11733	799	675	12542	2161
BLT	3634	13344	5015	10191	24221	11799	4378	10589	2085	12462
BSH	0	0	4967	215	12497	2564	0	348	3056	362
BUM	0	0	636	1285	0	0	636	653	0	478
FAL	0	0	0	0	0	0	168	424	0	0
FRI	0	0	0	0	0	0	0	0	23	25
KAW	8406	143823	7438	329511	364117	348350	4823	148233	1646	35809
MLS	428	8	0	364	0	0	0	0	0	290
OCS	0	0	0	0	0	0	0	5206	705	886
SFA	7889	4352	2698	2518	27896	19232	5599	1670	6825	10143
SKH			4530	9898	8067	6395	0	4076	427	85
SKJ	182892	2049372	55392	2592456	3469345	3106522	171276	4280389	26117	6835272
SWO	219019	7879	41953	7976	35841	5095	15373	3916	31376	14193
THO	0	0	0	0	0	0	0	378	0	0
WAH	14728	98603	1900	54392	122554	85345	16557	54232	15036	18003
YFT	577228	873089	312822	965735	1536440	970921	451308	912508	681491	948627

PAL : palangrotte TRA : traîne

CAPTURE PAR TYPE D'ENGIN 2015

Engins	AUT	FIL	LIG	PAL	PNL	TRA	Total 2015 en Kg
<b>Espèces</b>							
ALB				5958		6734	12692
BET			72	27784		117524	145379
BLM				12542		2161	14703
BLT			6	2085		12462	14553
BSH				3056		362	3418
BUM						478	478
FRI			31	23		25	78
KAW				1300	346	35809	37455
MAK	342						342
MLS						290	290
OSC	0			574	131	886	1590
SKH				427		85	513
SKJ		15075	9331	26117		6835272	6885794
SWO				30196	1180	14193	45569
TIG						3	3
WAH				12198	2838	18003	33039
YFT			117418	675797	5694	948627	1747537
<b>Total général</b>	<b>342</b>	<b>15075</b>	<b>126857</b>	<b>798058</b>	<b>10188</b>	<b>7992915</b>	<b>8943434</b>

AUT = Autre      LIG = Ligna à main légère      TRA = Ligne de traîne

CAS = Casier ou trappe      PAL = Palangrotte      FIL = Filet ou petite senne

PNL = Pêche de nuit avec lampe      INC = Inconnu

4. PECHERIE RECREATIVE

*Nous ne disposons pas de pêche récréative*

5. ECOSYSTEMES ET PRISES ACCESSOIRES [Obligatoire]

5.1 Requins [Obligatoire]

*Le gouvernement a interdit la pêche au Requin Renard tout contre venant est passible d'une amende.*

**Tableau 3 :** Nombre total et poids des requins, par espèce, conservés par la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI pour l'année 2015.

Engins \ Espèces	BSH	FAL	OSC	SKH	TIG
Palangrotte	4	6	7	2	
Traîne	38	2	30	8	1
<b>Nombre Total</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>1</b>

**Tableau 4 :** Nombre total de requins, par espèce, relâchés ou rejetés par la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2011–2015). Inclure l'état des animaux à la remise à l'eau, si possible.

*La pêche artisanale retienne les captures de requin à bord car ils sont considérés comme fruit de leur pêche seule les requins Renard sont relâchés à cause de son interdiction.*

## 5.2 Oiseaux de mer [Obligatoire]

*Au qu'une action n'est engagé en raison de l'absence d'une pêcherie palangrière et au niveau des enquête aux sites de débarquement aucune capture d'oiseaux n'est observé.*

### Feuille de données d'observation des interactions avec les oiseaux de mer destinée à la flottille palangrière de la CTOI [Souhaitable]

Nom de l'État membre : \_\_\_\_\_;

Période de déclaration\* ou année calendaire \_\_\_\_\_

Espèce \_\_\_\_\_

Pêcherie		Observation					Estimation
Zone <sup>1</sup>	Effort total <sup>2</sup>	Effort total observé <sup>2</sup>	Couverture par les observateurs <sup>3</sup>	Captures (nombre)	Morts (nombre)	Libérés vivants (nombre)	Estimation de la mortalité (nombre)
Total							

\*Ce champ peut être utilisé pour préciser une stratification temporelle des données, p. ex. une saison

<sup>1</sup>Stratification spatiale (5x5, 10x10 ou autres – à déterminer)

<sup>2</sup>Nombre d'hameçons dont le virage a été observé

<sup>3</sup>Pourcentage de l'ensemble des hameçons filés dont le virage a été observé

1. Combien de navires ont opéré au sud de 25°S pendant la période couverte par ce rapport ?
2. Parmi ces navires, combien ont utilisé des lignes d'effarouchement des oiseaux (exprimé en pourcentage de l'effort total) ?
3. Parmi ces navires, combien ont utilisé le lestage des lignes (exprimé en pourcentage de l'effort total) ?
4. Parmi ces navires, combien ont utilisé le filage de nuit (exprimé en pourcentage de l'effort total) ?

## 5.3 Tortues marines [Obligatoire]

*La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amande.*

## 5.4 Autres espèces d'intérêt écologique (p. ex. : mammifères marins, requins baleines) [Souhaitable]

*Aucune capture de mammifère et requins-baleines n'est observée au niveau de la pêche artisanale*

**Tableau 5.** Captures annuelles observées d'espèces d'intérêt particulier, par espèce (oiseaux de mer, tortues marines et mammifères marins) et par engin, pour la flottille nationale opérant dans la zone de compétence de la CTOI (pour les 5 années les plus récentes au minimum, p. ex. 2011–2015, ou pour la plus longue période possible) [Obligatoire]

**6.1. Collecte et vérification des données issues des fiches de pêche** (y compris date de début et état de la mise en œuvre)

*Nous ne disposons pas de flottille utilisant des livrets de bord.*

**6.2. Système de surveillance des navires** (y compris date de début et état de la mise en œuvre)

*En 2006 les Comores se sont doté d'un centre de surveillance et de contrôle de pêche donc de nouvelles dispositions ont été ajoutées dans les Accords, notamment des exigences en matière de transmission des données VMS pour renforcer les contrôles et suivie des activités de ces bateaux dans les eaux comoriennes. Au niveau national nous disposons de cinq embarcations non pontés qui disposent de balises de transmission de position. Ces embarcations pratiquent la pêche dans notre ZEE.*

**6.3. Programme d'observateurs** (y compris date de début et état ; nombre d'observateurs, inclure le pourcentage de couverture par type d'engin)

*Nous avons formé sept observateurs mais en l'absence de pêche industrielle au niveau National. Ils ne sont très actifs. Actuellement ils sont déployés sur de bateaux du programme OCUP.*

**6.4. Programme d'échantillonnage au port** [y compris date de début et état de la mise en œuvre]

*Etant donné que notre pêcherie est artisanale et possède plusieurs sites de débarquement les échantillonneurs qui collectent les données statistiques sur les sites de débarquements effectuent également de prélèvement de mensuration donc les résultats sont illustrés dans le tableau ci-dessous.*

**Tableau 7.** Nombre d'individus mesurés, par espèce et engin pour l'année 2015

Engins \ Espèces	ALB	BET	BLM	BLT	BSH	BUM	DLP	FAL	FRI	KAW	LOT	MLS	OSC	SFA	SKH	SKJ	SWO	TIG	WAH	YFT
Palangrotte	37	208	33	9	4		166	6	6	60	5		7	21	2	547	32		101	1674
Ligne de Traîne	270	5864	18	13	38	3	1501	2	9	446		1	30	34	8	51853	40	1	686	11463

**6.4. Débarquement/Transbordement** [y compris date de début et état de la mise en œuvre] **[Obligatoire]**

*Nous ne disposons pas de flottille qui fait de débarquement et transbordement.*

**7. PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE [Souhaitable]**

*Pour l'instant nous n'avons pas de programme national de recherche car nous ne disposons pas de centre de recherche*

**Tableau 8.** Tableau résumant les programmes de recherche nationaux, y compris leurs dates

Nom du projet	Période	Pays impliqués	Budget total	Origine des fonds	Objectifs	Brève description
Programme régional de marquage de thons	2011-2015	UE – France et Espagne		ED- DG FISH	Programme d'observateurs : collecte de données sur les prises accessoires	

**8. MISE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE ET DES RESOLUTIONS DE LA CTOI CONCERNANT LE CS [Obligatoire]**

**Tableau 9.** Exigences scientifiques contenues dans les Résolutions de la Commission, adoptées entre 2005 et 2016.

Rés. n°	Résolution	Exigence scientifique	Progrès de la CPC
15/01	Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 1-10	<i>Depuis 2011 nous avons un système de collecte et de traitement des données (captures et effort) de la pêche artisanale. Nous avons eu quelques difficultés de fonctionnement mais le système a repris. Depuis juillet 2016 Nous mettons en place une collecte de données par smartphone.</i>
15/02	Statistiques exigibles des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (CPC) de la CTOI	Paragraphe 1-7	<i>Nous transmettons nos statistiques disponibles à la CTOI</i>
15/05	Sur des mesures de conservation pour le marlin rayé, le marlin noir et le marlin bleu	Paragraphe 4	
13/04	Sur la conservation des cétacés	Paragraphe 7-9	Aucune capture de cétacés n'est observée
13/05	Sur la conservation des requins-baleines ( <i>Rhincodon typus</i> )	Paragraphe 7-9	Aucune capture de requin-baleines n'est observée
	Sur un cadre scientifique et de gestion pour la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphe 5-6	
12/09	Sur la conservation des requins-renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	Paragraphe 4-8	<i>Le Gouvernement a interdit la pêche des requin-renards</i>
12/06	Sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans les pêcheries palangrières	Paragraphe 3-7	<i>Nous ne disposons pas de pêche palangrière</i>
12/04	Sur la conservation des tortues marines	Paragraphe 3, 4, 6-10	<i>La loi comorienne interdit le braconnage de tortues marines tous intervenant est passible d'un emprisonnement et d'une amande</i>
11/04	Sur un programme régional d'observateurs	Paragraphe 9	<i>Sept observateurs sont formés mais en l'absence d'une pêche industrielle ils embarquent dans le programme OCUP.</i>
05/05	Concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI	Paragraphe 1-12	
16/06	Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration à la CTOI	Paragraphe 1	

**9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES [Obligatoire]**

Nous n'avons de références bibliographiques.